

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET BONNES PRATIQUES

L'entreprise entre profit et bien commun

De Bill Gates à Kofi Annan, de Nike à Areva, la responsabilité sociale des entreprises est à la mode. Symbole d'une mondialisation solidaire pour ses thuriféraires, elle permet juste aux capitalistes de jouer les parangons de vertu, affirment ses détracteurs. Petit à petit, les problèmes sont devenus globaux, et la société civile s'est, elle aussi, mondialisée.

Depuis 2000, l'ONU a fait sienne la démarche anglo-saxonne. L'organisation incite les entreprises à adhérer à son «pacte mondial», qui entend «embrasser, promouvoir et faire respecter» des valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement. A ces trois secteurs a été ajoutée, en 2004, la lutte contre la corruption. Le succès est indéniable. Quelque 3 600 entreprises de

120 pays y adhèrent. C'est «le plus grand programme d'action volontaire au monde», se réjouit l'ONU. Chaque participant doit s'engager à intégrer dix principes fondamentaux dans sa stratégie et à expliquer, chaque année, quels progrès il a réalisés. Des sociétés aussi différentes que les hôtels Accor ou le chimiste Rhodia présentent de manière détaillée leurs actions en faveur de l'environnement pour la première, de l'environnement et des relations sociales pour la seconde. Une société qui, durant deux ans, ne communique pas sur les progrès réalisés est classée «inactive». Le principal débat porte évidemment sur le volontariat. Pour l'ONU, c'est la condition de l'efficacité. Nombre d'ONG (organisations non gouvernementales) et de syndicats n'y voient au contraire, souvent, qu'une opération de communication. Dans le meilleur

des cas, la maison mère tente de respecter les règles qu'elle édicte, mais ferme les yeux sur certaines pratiques de ses filiales.

Elaboration de chartes non contraignantes

Qui dit volontariat dit également, la plupart du temps, absence de contrôle externe et absence de sanctions.

L'ONU s'interdit même de refuser l'adhésion d'une entreprise. Malgré les scandales avérés de corruption, Siemens figure parmi les signataires du pacte mondial. Alors que les ONG expliquent que les multinationales peuvent être inculpées en tant qu'investigateurs, auteurs ou complices de violation des droits, le haut fonctionnaire de l'ONU chargé du dossier juge, au contraire, qu'il faut favoriser la soft law, l'élaboration de chartes non contraignantes. Aussi certains jugent-ils que les «bonnes pratiques» mises en avant ne sont que de la poudre aux yeux pour cacher des actions, notamment de lobbying, destinées à contrer les législations nouvelles.

Le résultat est que l'image des multinationales ne s'améliore pas. Mary Robinson, ancien haut-commissaire aux droits de

l'homme et membre du comité directeur du pacte mondial, en témoigne. «A chaque fois que je vais dans les campagnes ou les bidonvilles, dit-elle, je constate que les habitants n'aiment pas les multinationales. Des milliers de personnes perdent leur logis à cause d'elles ou se retrouvent déplacés parce qu'on construit un barrage.» Nombre de PDG expliquent qu'«à long terme», leur civisme est payant. Non seulement aucune étude ne le démontre, mais la grande majorité des consommateurs s'en fichent.

Est-il vain d'attendre des entreprises qu'elles soient «citoyennes»? C'est aux politiques de prendre leurs responsabilités et de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, en imposant des normes sociales et environnementales.

Les militants qui dénoncent les «mauvaises entreprises» font preuve de démagogie ou se trompent de combat. Si le volontariat a des limites évidentes, la loi n'est donc pas, non plus, la panacée. A la place qui est la sienne, Etat et entreprise, chacun doit pourtant être en mesure de prouver le respect de ses propres engagements. C'est une exigence que l'on est également en droit d'avoir vis-à-vis des ONG.

Gouvernement d'entreprise

La division des affaires d'entreprise de l'Organisation pour le développement et la coopération économiques (OCDE) vise à mettre en place des principes directeurs en matière de développement et de fonctionnement efficace du secteur de l'entreprise, en mettant l'accent plus particulièrement sur le gouvernement d'entreprise, l'insolvabilité, le droit des sociétés et la privatisation. Pour en savoir plus, se connecter au site web : www.oecd.org/daf/corporate-affairs

LE GRÉ À GRÉ POUR LES JEUX AFRICAINS DE 2007 SE POURSUIT EN... 2008 ! Est-ce légal ?

Parution quelque peu insolite au *Journal officiel* n°79 du 19 décembre 2007, mis en ligne le 14 janvier... 2008 sur le site Internet de cette publication.

Un arrêté interministériel signé le... 7 juillet 2007 y figure. Il complète selon ses signataires — le ministre des Finances et le ministre de la Jeunesse et des Sports — l'arrêté interministériel du 18 décembre 2006 fixant la liste des prestations et fournitures devant faire l'objet de marchés de gré à gré après consultation au titre des 9^{es} jeux Africains en Algérie. Pourquoi mettre plus de cinq mois pour faire paraître au JO un arrêté interministériel ? Pourquoi compléter un précédent arrêté qui avait déjà fait scandale à l'époque ? Pourquoi a-t-on allongé la liste des prestations et des fournitures ? Le risque est que tout cela s'apparente à une régularisation de marchés de gré à gré,

marchés non inscrits dans le premier arrêté, une sorte de rétroactivité autorisée par le... gouvernement ! Le *Soir d'Algérie* avait évoqué les retombées de cette affaire à plusieurs reprises, notamment sous l'angle du non-respect de la réglementation sur les marchés publics.

La gestion des énormes budgets consacrés à l'organisation de ces jeux Africains ne s'était pas distinguée par une transparence particulière. Face à la gabegie, l'opacité et le gaspillage qui ont caractérisé l'utilisation des deniers publics dans ces jeux, cela mériterait que le dossier soit ouvert par le gouvernement et que le Parlement mette en place une commission d'enquête. Affaire à suivre.

Djalali Hadjadj

Condamné à dix ans de prison, l'ancien patron de Daewoo a été amnistié

L'ancien patron du géant sud-coréen Daewoo, condamné en 2006 à dix ans de prison pour fraude et détournement de fonds en liaison avec la faillite retentissante de son empire en 1999, a été amnistié, a indiqué il y a quelques jours le ministre sud-coréen de la Justice.

La justice l'avait également condamné en mai 2006 à rembourser la somme astronomique de 22,5 milliards de dollars et à verser une amende d'une dizaine de milliards de dollars.

Le fondateur de l'empire sud-coréen était accusé d'avoir gonflé les actifs du groupe, une des plus importantes de l'histoire avec 80 milliards de dollars de dettes, soit plus que les scandales entou-

rant les groupes américains WorldCom ou Enron. Il avait été arrêté à Séoul après avoir mis fin à six ans de cavale en revenant de son propre chef dans la capitale sud-coréenne.

Il avait alors assuré qu'il était prêt à «assumer toute la responsabilité» de la faillite de son groupe. L'ancien patron était en particulier accusé d'avoir ordonné à ses cadres de gonfler les actifs du groupe de 41 milliards de dollars afin d'obtenir un prêt de 9,9 milliards de dollars. Sept anciens responsables de Daewoo avaient été condamnés en 2001 jusqu'à sept ans de prison en Corée du Sud pour détournements de fonds. Quatre d'entre eux ont bénéficié d'une grâce présidentielle.

12 conseils pour contrer la corruption dans les entreprises

L'étude intitulée «La corruption et les entreprises» réalisée par Antonio Argandoña, professeur d'économie et directeur de la chaire «La Caixa» de responsabilité sociale et gouvernance des entreprises à l'IESE, business school de l'université de Navarre en Espagne, explique pourquoi la corruption est un obstacle au bon fonctionnement des entreprises. Il donne également des mesures pour la prévenir. Pour cet universitaire, la corruption est un grave obstacle au bon fonctionnement des entreprises. La corruption est présente partout : elle n'est pas un phénomène spécifique aux pays riches ou pauvres, aux pays démocratiques ou non. Elle est surtout le symptôme des maux profonds de l'économie, de la politique, de la société et de l'éthique dans le monde.

La corruption a des conséquences particulièrement négatives pour les PME et les nouvelles entreprises parce qu'elle favorise un environnement concurrentiel déloyal, fausse les règles des échanges économiques, et le libre commerce ne peut pas se dérouler efficacement. Les coûts engendrés par la corruption dans les entreprises ne sont pas négligeables : elle réduit l'efficacité économique en engendrant des dépenses supplémentaires qui se reflètent dans l'augmentation des prix, les volumes de production sont plus réduits, la qualité décline et une importante perte de temps est générée.

Par ailleurs, la corruption reflète un manque de solidarité parmi le personnel qui peut créer des graves problèmes sociaux et moraux. Les employés pouvant être impliqués malgré eux trouvent leur dignité et intégrité morale blessées. Par conséquent, ils auront moins confiance en la direction et manifesteront leur mécontentement par l'absentéisme, une faible productivité et un manque d'initiative. A moyen terme, les meilleurs éléments se sentiront même poussés à quitter l'entreprise. Le professeur Antonio Argandoña avance 12 conseils pour établir une politique de lutte contre la corruption dans les entreprises :

1. manifester publiquement et réguliè-

ment (discours, journal interne, site Internet, etc.) la volonté de la direction d'interdire toute forme de corruption ;

- montrer l'exemple par les actes;
- intégrer la politique anticorruption à la stratégie globale ;
- déterminer les responsabilités de chaque individu, y compris aux plus hauts niveaux hiérarchiques ;
- établir un code de comportement pour guider les employés face à des situations à risques (sélection de fournisseurs, clients, etc.) ;
- communiquer sur les sujets sensibles (donations, sponsoring, financement des partis politiques, faire ou recevoir des cadeaux des fournisseurs, etc.) ;
- établir des mécanismes de conseil et dénonciation. Le personnel doit savoir à qui parler pour demander conseil ou dénoncer des pratiques illicites dans l'entreprise ;
- favoriser la transparence financière ;
- créer des mesures de contrôle. L'entreprise doit consacrer des moyens humains et financiers pour surveiller les services les plus sensibles (achats, ventes, contrats, etc.) ;
- assurer la formation éthique du personnel ;
- sanctionner toute action de corruption ;
- participer avec d'autres entreprises ou avec le gouvernement et les ONG à la lutte contre la corruption.

La prévention et la lutte contre la corruption font partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises. Il en résulte la création d'un climat de confiance dans l'organisation et de loyauté des stakeholders (parties prenantes), une meilleure gestion et une réputation solide qui dans le long terme produiront des meilleurs résultats économiques, sociaux, humains et éthiques.

LE DEBAT EST OUVERT

«Le Soir Corruption» peut être joint par voie postale : Le Soir d'Algérie, Espace «Corruption» - Maison de la presse, 1, rue Bachir-Attar, Alger
Fax : 021 67 06 76
Internet : soir_corruption@hotmail.com